



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9047^e séance

Jeudi 26 mai 2022, à 15 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M ^{me} Aguiar Barboza
Chine	M. Dai Bing
Émirats arabes unis	M. Abushahab
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M. de Rivière
Gabon	M ^{me} Ngyema Ndong
Ghana	M. Korbieh
Inde	M. Tirumurti
Irlande	M ^{me} Byrne Nason
Kenya	M. Kimani
Mexique	M ^{me} Buenrostro Massieu
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2022/409)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2022/409)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document publié sous la cote S/2022/409, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M^{me} DiCarlo et de l'Ambassadeur T. S. Tirumurti, Représentant permanent de l'Inde, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Je donne maintenant la parole à M^{me} DiCarlo.

M^{me} DiCarlo (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner l'occasion d'informer le Conseil de sécurité des faits nouveaux survenus récemment en Libye.

Depuis mon dernier exposé au Conseil de sécurité, que j'ai présenté lors des consultations du 19 avril, l'impasse observée sur les plans politique, économique et de sécurité a persisté, malgré que l'ONU n'a ménagé aucun effort pour faciliter un accord entre les acteurs libyens. La situation en matière de droits humains s'est également détériorée. Nous sommes préoccupés par le fait que l'impasse politique prolongée a des effets de plus en plus négatifs sur la sécurité, comme en témoignent les affrontements survenus à Tripoli la semaine dernière. M^{me} Stephanie Williams, Conseillère spéciale du Secrétaire général, a organisé un deuxième cycle de consultations de la commission conjointe de

la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État au Caire, du 15 au 20 mai. La réunion s'est déroulée dans une atmosphère positive et constructive et les deux délégations ont examiné le projet de constitution de 2017. Elles sont parvenues à un accord sur 137 des 197 articles en ce qui concerne la forme et la nature de l'État ; les libertés et les droits fondamentaux, notamment les droits des femmes ; la structure et les pouvoirs d'un parlement bicaméral ; et certaines prérogatives du Président et du Premier Ministre.

Les progrès réalisés au cours du deuxième cycle de négociations sont louables. Les membres ont convenu de se réunir à nouveau au Caire à partir du 11 juin pour un autre cycle organisé par le Gouvernement égyptien, sous les auspices de l'ONU. L'objectif de ce troisième et dernier cycle est de parvenir à un consensus sur les questions en suspens afin d'arrêter définitivement les dispositions constitutionnelles, en vue d'organiser les élections nationales le plus rapidement possible. Dans l'intervalle, les délégations se sont engagées à poursuivre les consultations avec leurs Chambres respectives. Dans le même temps, les parties prenantes nationales et internationales expriment leur inquiétude quant à l'impasse persistante au sein de l'exécutif. M^{me} Williams a poursuivi ses échanges avec M. Dbeibah et M. Bashagha pour promouvoir le dialogue. Elle les exhorte à s'abstenir de tout acte de provocation et de tout discours négatif pour éviter que le pays ne replonge dans le conflit.

La Conseillère spéciale a également tenu des réunions avec les membres du Conseil de la présidence, qui ont exprimé leur intention de continuer de travailler sur un processus de réconciliation nationale avec l'appui de l'Union africaine et de l'ONU. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye et le Programme des Nations Unies pour le développement fournissent des compétences techniques en ce qui concerne le projet de loi sur la réconciliation nationale et la justice transitionnelle. En outre, ils contribuent à l'élaboration d'une plateforme nationale en ligne visant à recueillir les propositions de la société civile pour la réconciliation nationale.

Si le cessez-le-feu conclu en 2020 tient toujours, la situation en matière de sécurité reste fragile. Aux premières heures du 17 mai, M. Bashagha est entré dans Tripoli, avec l'appui de groupes armés. Des affrontements avec des groupes armés partisans de M. Dbeibah ont eu lieu dans la ville et dans ses environs et ont duré plusieurs heures. Les combats ont fait

un mort parmi les membres des groupes armés et un blessé parmi les policiers, et plusieurs bâtiments ont été endommagés. Grâce aux efforts de médiation d'acteurs locaux et à l'intervention de la Commission militaire conjointe 5+5, M. Bashagha a quitté Tripoli sous escorte. Même si les combats ont cessé, les tensions persistent. Les groupes armés basés à Tripoli qui soutiennent M. Dbeibah ou M. Bashagha restent en état d'alerte. Sur une note positive, je suis heureuse d'annoncer que les 23 et 24 mai, les délégations représentant les parties est et ouest du pays à la Commission militaire conjointe 5+5 se sont rencontrées pour la première fois depuis que la délégation de l'est a suspendu ses activités à la fin du mois de février. La réunion a eu lieu en Espagne, en marge de la réunion sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration en Libye organisée par le Gouvernement espagnol. M^{me} Williams a rencontré les membres de la Commission 5+5, qui ont indiqué qu'ils étaient prêts à reprendre leurs activités dès leur retour en Libye.

Comme je l'ai indiqué lors de mon dernier exposé (voir S/PV.8996), la réticence du Gouvernement d'unité nationale à payer les salaires de l'Armée nationale libyenne pour le premier trimestre 2022 a conduit des éléments affiliés à l'armée à fermer plusieurs champs pétrolifères et ports, réduisant de moitié la production pétrolière quotidienne du pays. Après l'intervention de la Conseillère spéciale Williams auprès du Gouvernement, les salaires impayés ont été versés. La production de pétrole n'a cependant pas encore retrouvé son niveau normal. Le 11 mai, M. Dbeibah a confirmé qu'il autoriserait le paiement mensuel régulier des salaires de l'Armée nationale libyenne. Nous espérons que cette question litigieuse et récurrente est désormais réglée. Parallèlement, le groupe de travail chargé des questions économiques issu du processus de Berlin s'emploie à élaborer un mécanisme de gestion des recettes afin de surmonter le désaccord sur le contrôle et l'utilisation des fonds publics. Ce mécanisme consisterait en une facilité de financement à court terme pour financer la National Oil Corporation et d'autres priorités spécifiques, notamment les salaires, les subventions, les opérations et dépenses essentielles du Gouvernement, ce qui pourrait atténuer la concurrence pour les ressources et améliorer la responsabilisation.

Les efforts se poursuivent également en vue de la réunification de la Banque centrale de Libye, avec l'aide d'experts indépendants. Le Gouverneur et le Vice-Gouverneur de la Banque ont organisé à Istanbul, le 24 avril, une troisième réunion du comité directeur sur la réunification et la réforme de la Banque. Il se réunira

à nouveau en septembre pour examiner les progrès accomplis et activer le Conseil d'administration.

La situation des droits humains en Libye demeure très préoccupante. Au cours de la première semaine de mai, des organes de sécurité libyens ont lancé une nouvelle vague d'arrestations de jeunes pour des crimes présumés contre la culture et les valeurs libyennes. Des organes de sécurité ont été accusés de publier sur les médias sociaux des vidéos de prétendus aveux et des photos des personnes arrêtées, ce qui a été considéré comme une forme d'intimidation pendant les étapes préliminaires de l'enquête.

Des restrictions continuent d'entraver l'action des organisations de la société civile, notamment des groupes de défense des droits des femmes, accusés de violer « les principes et les valeurs de la société libyenne ». Nous restons préoccupés par le maintien en détention, pour ces mêmes motifs, de neuf militants sociaux et de la société civile qui exerçaient pacifiquement leur droit à la liberté d'expression. Certains d'entre eux sont en détention depuis six mois.

Le 10 mai, la Conseillère spéciale Williams s'est rendue à Tarhouna, où elle a visité les sites de charniers et rencontré les familles de victimes qui ont disparu entre 2012 et 2020. Les auteurs de ces crimes odieux n'ont pas encore été traduits en justice.

La situation des personnes déplacées en Libye, y compris celles qui ont été expulsées de force, reste très précaire. Pour ne citer qu'un exemple, le 3 mai, 477 familles de Taouargha déplacées, soit plus de 2 000 personnes au total, ont été expulsées de force de deux camps à Tripoli. La poursuite, par les autorités, de campagnes massives d'arrestation et de détention de ressortissants étrangers et de migrants sans papiers dans les zones urbaines de l'ouest du pays est tout aussi inquiétante. Au 8 mai, 1 717 personnes étaient détenues dans des centres gérés par le Service de la lutte contre l'immigration illégale. Quelque 5 000 autres migrants et réfugiés sont détenus arbitrairement dans des conditions inhumaines dans des centres de détention tant officiels que non officiels.

Il est impératif de maintenir le cessez-le-feu en Libye, de préserver le calme et d'éviter toute mesure susceptible d'entraîner un regain de violence. Nous devons exhorter toutes les parties à respecter leur engagement à régler pacifiquement les différends politiques par le dialogue et les négociations. Il est également essentiel que les acteurs politiques et de la sécurité libyens ne

s'arrêtent pas à leurs intérêts personnels et continuent à participer de manière constructive aux prochains pourparlers du Caire sur le volet constitutionnel des élections. C'est la seule façon de répondre aux aspirations du peuple libyen à choisir ses représentants par les urnes. L'ONU ne ménagera aucun effort pour aider le peuple libyen à construire un pays noble et pacifique, notamment en offrant ses bons offices et ses efforts de médiation. Le Conseil de sécurité s'est tenu aux côtés de la Libye tout au long de son parcours pour sortir du conflit et se diriger vers la paix et la stabilité. Le chemin n'a pas toujours été facile, mais l'appui et l'attention du Conseil se sont avérés inestimables pour préserver le processus politique. Aujourd'hui, un effort coordonné et constructif est nécessaire pour empêcher une polarisation plus marquée et mettre fin à l'impasse politique. En cette période de bouleversements mondiaux exacerbés, il est particulièrement important que le Conseil et la communauté internationale soient unis sur la nécessité de la paix en Libye. C'est ce que les Libyens méritent et ce dont le monde a besoin.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Tirumurti.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011), du 26 février 2011, j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil de sécurité sur les travaux du Comité créé en application de cette résolution. Le rapport couvre la période allant du 17 mars au 26 mai, durant laquelle le Comité s'est réuni une fois dans le cadre de consultations et a mené d'autres activités selon la procédure d'approbation tacite. Lors des consultations tenues le 20 mai, le Groupe d'experts a présenté son rapport final au Comité. Je ne résumerai pas les conclusions et recommandations figurant dans le rapport, car il a été transmis au Conseil de sécurité le 25 mai, conformément au paragraphe 13 de la résolution 2571 (2021), et sera prochainement publié en tant que document du Conseil.

Au cours de la discussion qui a suivi, les membres du Comité ont exprimé leur appui au Groupe d'experts et l'ont remercié pour ses travaux. Les principales questions abordées au cours de la discussion ont porté sur les actes qui menacent la paix et la stabilité ou la sécurité de la Libye ; les violations de l'embargo sur les armes ; les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment dans le cadre de la traite des êtres humains et du trafic de migrants ;

les exportations illicites de pétrole brut et de produits pétroliers raffinés depuis la Libye ; et l'application du gel des avoirs. Les membres du Comité examinent actuellement, en vue d'éventuelles mesures de suivi, les trois recommandations adressées au Comité, ainsi que la recommandation adressée à tous les États Membres. Je voudrais maintenant évoquer brièvement les autres activités du Comité au cours de la période considérée.

S'agissant de l'embargo sur les armes, le Comité n'a pas opposé de fin de non-recevoir à une notification soumise par l'Allemagne au titre du paragraphe 13 b) de la résolution 2009 (2011). Le Comité a également reçu un rapport d'inspection de navires de l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée, l'opération IRINI. L'Italie a informé le Comité du transfert de certains articles destinés à la patrouille côtière libyenne.

S'agissant du gel des avoirs, le Comité a approuvé une demande de dérogation adressée par le Luxembourg au titre du paragraphe 19 b) de la résolution 1970 (2011). Le Comité a par ailleurs reçu une lettre de la Libye transmettant une communication de la Libyan Investment Authority, entité inscrite sur la Liste, à laquelle il a répondu.

En ce qui concerne les mesures visant à empêcher l'exportation illicite de pétrole, y compris de pétrole brut et de produits pétroliers raffinés, depuis la Libye, le Comité a répondu à une communication reçue du référent du Gouvernement libyen, nommé en application de la résolution 2146 (2014), concernant une tentative présumée d'exportation illicite de gazole en dehors du contrôle de la National Oil Corporation. Le Groupe d'experts a également fait rapport au Comité sur cette question.

Quant à l'interdiction de voyager, le Comité a reçu une notification de voyage de M^{me} Safia Farkash Al-Barassi, pour un voyage aller-retour entre l'Égypte et Oman, en vertu d'une dérogation accordée précédemment pour un nombre illimité de voyages pour motifs humanitaires pendant une période de six mois.

Pour ce qui est de la Liste relative aux sanctions, le Comité a reçu une sixième communication du point focal pour les demandes de radiation créé par la résolution 1730 (2006) concernant la demande de radiation d'une personne inscrite sur la Liste. Le processus du point focal est toujours en cours.

Je voudrais conclure en réaffirmant la volonté du Comité de contribuer à la promotion de la paix et de la stabilité en Libye.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Tirumurti de son exposé.

J'appelle l'attention des orateurs et oratrices sur le paragraphe 22 de la note du Président publiée sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants aux séances du Conseil de sécurité à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins, conformément à l'engagement du Conseil à faire un meilleur usage des séances publiques.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et l'Ambassadeur Tirumurti de leurs exposés. Au vu des derniers événements survenus à Tripoli, la présente discussion tombe à point nommé. Je voudrais formuler trois observations.

Premièrement, je me fais l'écho des appels au calme et à la désescalade lancés par la Conseillère spéciale du Secrétaire général, Stephanie Williams, et d'autres personnes à la suite des événements qui ont eu lieu le 17 mai. Notre priorité doit être de préserver les progrès accomplis depuis l'accord de cessez-le-feu conclu en 2020. Une stabilité à long terme ne sera instaurée en Libye qu'au moyen d'un processus politique renouvelé et inclusif, assorti d'élections législatives et présidentielle libres et régulières, et du retrait des forces étrangères et des mercenaires, y compris le groupe Wagner. Je tiens à remercier M^{me} Williams des efforts de médiation qu'elle a déployés sans relâche pour l'élaboration des bases constitutionnelles en vue de la tenue des élections en Libye. Cette responsabilité incombe désormais à la commission conjointe composée de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État. La commission conjointe doit maintenant être à la hauteur des espoirs et des attentes du peuple libyen.

Deuxièmement, nous appelons toutes les parties libyennes à préserver la neutralité et l'intégrité des institutions publiques et à appuyer leur réunification. Les dernières fermetures d'installations pétrolières doivent cesser. Elles portent préjudice à l'économie et au peuple libyens. La National Oil Corporation ne doit pas être politisée et doit pouvoir s'acquitter de ses fonctions sans ingérence. Les institutions publiques libyennes doivent être appuyées de façon à ce qu'elles soient au service de l'ensemble de la Libye et du peuple libyen.

Troisièmement, je tiens à remercier les femmes et les hommes courageux et dévoués qui défendent

les droits humains en Libye. Il est essentiel que les auteurs de violations des droits humains et d'atteinte à ces droits répondent de leurs actes si l'on veut rompre le cycle de l'impunité. La Mission d'établissement des faits du Conseil des droits de l'homme est un mécanisme précieux pour recenser les violations et les atteintes. Le Royaume-Uni se félicite de la collaboration de la Libye avec la Mission d'établissement des faits et appuiera la prorogation de son mandat à la prochaine session du Conseil des droits de l'homme, afin de lui donner suffisamment de temps pour achever ses importants travaux.

Le Royaume-Uni continue d'appuyer le processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens sous les auspices de l'ONU. Nous sommes prêts à travailler aux côtés de la Libye et de nos partenaires internationaux pour bâtir un avenir plus pacifique, plus stable et plus prospère pour le peuple libyen.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Ghana et le Kenya.

Nous remercions de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo et l'Ambassadeur Tirumurti, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Nous nous félicitons également de la participation de notre collègue, l'Ambassadeur Taher Elsonni, Représentant permanent de la Libye, à la présente séance.

Nous saluons les efforts déployés par la Conseillère spéciale du Secrétaire général, M^{me} Stephanie Williams, pour amener la commission conjointe composée de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État à dialoguer.

Nous prenons acte des résultats positifs de la session qui s'est tenue du 15 au 20 mai au Caire sous l'égide de l'ONU. Nous félicitons les membres de la commission conjointe de leur coopération et de leur engagement en faveur des pourparlers. Cela montre que la classe politique libyenne peut privilégier la voie du dialogue pour sortir de l'impasse politique actuelle. Nous exhortons tous les Libyens à persévérer dans cette voie, car le dialogue est la meilleure façon de mettre en place un processus de paix dirigé et contrôlé par les Libyens.

Nous prenons note avec inquiétude des informations faisant état de la mobilisation de groupes

armés à Tripoli et aux alentours, ainsi que de flambées de violence sporadiques. Nous soulignons que la violence n'apportera pas la paix aux Libyens. Elle n'apportera que des souffrances aux personnes vulnérables et divisera davantage la nation. Nous exhortons par conséquent les dirigeants et le peuple libyens à faire preuve de retenue, à renoncer à la violence et à chercher à régler leurs différends par des moyens pacifiques.

Nous sommes convaincus que le dialogue et la réconciliation permettront d'obtenir des résultats progressifs, mais fermes et durables, notamment un cadre constitutionnel bénéficiant du plus large consensus possible en vue de la tenue d'élections crédibles. Il importe de les intégrer dans tous les volets et toutes les étapes du processus de paix, qui doit inclure l'ensemble des parties prenantes, y compris les femmes et les jeunes.

C'est pour cette raison que l'Union africaine s'est engagée à appuyer un processus de réconciliation nationale inclusif et global, comme cela a été souligné dans la résolution 2510 (2020). Nous invitons tous les membres du Conseil à se joindre à nous pour inscrire résolument ce soutien dans le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL).

Nous continuons de demander aux membres du Conseil d'apporter à la MANUL le soutien nécessaire à l'exécution efficace de son mandat. Pour ce faire, nous devons commencer à œuvrer véritablement de concert pour parvenir à un renouvellement de fond du mandat en juillet.

Nous attendons avec intérêt la mise en œuvre des dispositions de la résolution 2629 (2022), notamment la nomination d'un représentant spécial ou d'une représentante spéciale du Secrétaire général. À cet égard, l'Afrique met à la disposition du Secrétaire général ses nombreuses compétences, notamment son appréciation critique des répercussions du conflit en Libye sur la région.

Nous sommes convaincus qu'un représentant spécial ou une représentante spéciale du Secrétaire général ayant une connaissance approfondie des menaces que le conflit en Libye fait peser sur la sécurité du Sahel et de l'ensemble de la région donnerait un nouvel élan à l'action menée par l'ONU en faveur du processus de paix libyen. Cette personne contribuerait également à éviter que l'instabilité ne se propage dans la région et au-delà.

Nous condamnons la poursuite des ingérences étrangères en Libye, qui se manifestent notamment par la présence continue de combattants étrangers et de mercenaires, ainsi que par l'exercice généralisé de pressions politiques indues. Les informations faisant état d'une politisation accrue du secteur pétrolier, pilier de l'économie libyenne, à des fins de profits personnels sont extrêmement préoccupantes. Nous exigeons que les ressources pétrolières libyennes soient protégées pour le bien du peuple libyen.

Nous demandons en outre le retrait immédiat des combattants étrangers, des forces étrangères et des mercenaires de la Libye et la mise en œuvre du plan d'action global de la Commission militaire conjointe 5+5 établi en octobre 2021.

Nous rappelons au Conseil que tous les avoirs gelés de la Libye doivent être protégés et, à terme, restitués au peuple libyen pour être utilisés à son profit. Toute mesure susceptible d'avoir une incidence sur ces avoirs doit être prise en concertation avec les autorités libyennes. À cet égard, le gel des avoirs doit faire l'objet d'un examen périodique pour s'assurer que ces avoirs sont bien protégés.

Nous demeurons vivement préoccupés par le sort des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile en Libye. Nous sommes attristés par le nombre de personnes qui ont trouvé la mort en essayant de traverser la mer Méditerranée pour se rendre en Europe et par le nombre de personnes interceptées et renvoyées dans les ports libyens, où elles sont détenues et endurent de nouvelles souffrances.

Nous condamnons ces traitements inhumains et appelons toutes les parties concernées à y mettre fin. Nous appelons également ceux qui affectent des ressources aux questions liées à la migration en Libye, notamment pour l'établissement de zones d'attente, à exiger le strict respect des droits humains et l'application du principe de responsabilité.

En ce qui concerne nos frères et sœurs libyens, eux seuls mesurent pleinement les conséquences de ce conflit inutilement prolongé. Par conséquent, nous les exhortons à s'appuyer sur leur identité nationale commune pour dialoguer et se réconcilier dans le but de reconstruire. Le Gabon, le Ghana et le Kenya, et l'Afrique dans son ensemble, renouvellent leur engagement à les accompagner.

Pour terminer, nous réaffirmons notre appui sans réserve à un processus de paix véritablement

dirigé et contrôlé par les Libyens. Nous réaffirmons également notre respect pour l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Libye.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants, la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, et mon collègue, l'Ambassadeur Tirumurti, de leurs exposés. De plus, je salue la présence de notre collègue et ami libyen, l'Ambassadeur Elsonni.

La situation sur le terrain en Libye est de plus en plus précaire. Les affrontements armés qui ont récemment éclaté à Tripoli sont profondément inquiétants, et nous appelons tous les acteurs à faire preuve de retenue, à s'abstenir de toute escalade et à garantir la protection des civils. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la deuxième série de pourparlers menée par la commission conjointe au Caire la semaine dernière. Nous nous réjouissons à l'idée de la tenue du prochain cycle, le 11 juin. Ces réunions traduisent, nous l'espérons, la volonté sincère des deux parties de faire avancer un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens, sous les auspices de l'ONU. Nous nous félicitons de ce que la Secrétaire générale adjointe DiCarlo vient de décrire comme une atmosphère positive et constructive.

L'objectif ultime de ce processus reste de parvenir à un accord pour garantir des élections crédibles, transparentes et inclusives aux 2,8 millions de Libyens qui se sont inscrits pour voter en décembre dernier. Nous appuyons pleinement les efforts inlassables que la Conseillère spéciale Williams fournit pour atteindre cet objectif. Nous demandons instamment à toutes les parties de tenir compte des appels lancés par la société civile libyenne et la communauté internationale pour garantir la participation politique pleine, réelle et sûre des femmes au processus et l'inclusion des jeunes. Nous sommes préoccupés par les représailles auxquelles sont confrontés les militants qui promeuvent la participation des femmes.

Les événements récents montrent l'influence dangereuse que les groupes armés continuent d'exercer sur les conditions de sécurité en Libye. Il est crucial que la Commission militaire conjointe 5+5 continue son travail important d'unification des forces de sécurité, exemple de coopération réussie entre l'est et l'ouest, qui était auparavant exempte de politisation.

Il faut poursuivre les efforts en vue du retrait total des forces et combattants étrangers et des mercenaires du territoire libyen, et ce, en étroite consultation avec les voisins de la Libye et conformément au plan d'action

de la Commission militaire conjointe et aux résolutions 2570 (2021) et 2571 (2021). Ces efforts devraient également être associés à un processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration supervisé par l'ONU et tenant compte de la problématique du genre.

Nous avons été profondément troublés par les images et les témoignages en provenance de Tarhouna, localité dans laquelle la Conseillère spéciale s'est rendue ce mois et où des massacres et des atrocités ont été perpétrés à grande échelle. Nous saluons les efforts déployés par les autorités libyennes pour enquêter sur ces incidents et les encourageons à coopérer avec la Cour pénale internationale qui mène sa propre enquête sur ce sujet. Nous tenons à exprimer nos plus sincères condoléances aux personnes rescapées, aux victimes et à leurs proches, alors qu'ils poursuivent leur quête de justice et d'établissement des responsabilités, sans lesquels il ne sera pas possible de parvenir à une véritable réconciliation nationale.

Les rapports faisant état de personnes décédées en détention, de torture, de famine, de violence sexuelle et d'extorsion dans les centres de détention, notamment dans le centre de détention de Maya, à Tripoli, sont déplorablement. Les autorités libyennes doivent impérativement garantir un accès humanitaire complet à ces centres. Toutefois, la priorité absolue doit être de libérer les personnes détenues arbitrairement. Dans un environnement où il peut être difficile, voire dangereux, pour les personnes rescapées de témoigner, la Mission indépendante d'établissement des faits sur la Libye joue un rôle essentiel en menant des enquêtes. Nous appuyons pleinement sa prorogation prévue pour le mois prochain.

Suite à l'adoption de la résolution 2629 (2022) en avril, la mise en œuvre de l'examen stratégique de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye peut enfin commencer. La Mission peut compter sur notre plein appui et nous espérons qu'un représentant spécial du Secrétaire général sera rapidement nommé.

Je conclurai en exprimant notre appui ferme à l'opération militaire IRINI de l'Union européenne en Méditerranée, au sein de laquelle sont déployés des membres des forces de défense irlandaises et qui a contribué efficacement à la mise en œuvre de l'embargo sur les armes imposé par l'ONU à la Libye ces deux dernières années. Nous espérons que la résolution 2578 (2021) sera renouvelée en temps voulu le mois prochain ; nous soutenons pleinement les efforts déployés par la France en sa qualité de rédactrice chargée de ce dossier.

M^{me} Aguiar Barboza (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo de son exposé. Je remercie également l'Ambassadeur Tirumurti de son exposé sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011). Nous nous félicitons de la participation du Représentant permanent de la Libye à la présente séance.

Nous prenons note du nouveau cycle de pourparlers organisé au Caire pour sortir la Libye de son impasse politique. Nous espérons que les forces politiques libyennes parviendront à un accord sur le cadre constitutionnel qui permettra de fixer de nouvelles dates pour les élections législatives et présidentielle. L'achèvement de la période de transition est une condition du succès de la réconciliation nationale.

Le Brésil est conscient que la société civile a un rôle important à jouer dans ce processus et c'est pourquoi il demande instamment aux autorités libyennes de reconsidérer les restrictions imposées par la Commission de la société civile. Les informations faisant état d'arrestations arbitraires de militants et de faiseurs d'opinion sont extrêmement préoccupantes à l'heure où la Libye est engagée dans un processus d'élaboration d'un cadre constitutionnel démocratique.

La menace d'une détérioration des conditions de sécurité suscite également des inquiétudes. Nous félicitons les parties prenantes libyennes pour leur engagement à préserver le cessez-le-feu. Cependant, nous savons que l'impasse politique et la poursuite des graves violations des droits humains exercent une pression supplémentaire sur une stabilité extrêmement fragile.

La visite récente de la Conseillère spéciale Stephanie Williams à Tarhouna souligne l'importance que l'ONU attache aux enquêtes sur les crimes perpétrés par des individus et des groupes opposés à la réconciliation. Il faut veiller à ce que les personnes impliquées dans des violations et atteintes répondent de leurs actes, en toute transparence et dans le respect des procédures légales.

Il ressort du rapport du Secrétaire général (S/2022/409) que la situation des migrants et des réfugiés reste précaire. Des informations continuent de circuler sur des décès, des détentions arbitraires et des prisons clandestines, des disparitions, des actes de torture et des violences sexuelles contre des personnes et des familles vulnérables. Le Brésil se félicite du travail réalisé par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye pour documenter ces cas, et nous réitérons notre appel aux

autorités libyennes pour qu'elles redoublent d'efforts afin d'empêcher que de telles atteintes se reproduisent.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Rosemary DiCarlo, et le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011), M. T.S. Tirumurti.

Nous sommes de plus en plus préoccupés par l'évolution de la situation en Libye, notamment à la lumière des événements récents. Nous constatons, avec grand regret, que le processus politique dans le pays est une fois de plus dans l'impasse. En fait, en Libye, il y a deux Gouvernements concurrents. Le nouveau Premier Ministre Bashagha, qui a été élu par le Parlement en février, a formé un Gouvernement de stabilité nationale et il se bat depuis deux mois pour en faire reconnaître la légitimité. Dans ce contexte, nous sommes extrêmement préoccupés par les informations sur les affrontements armés survenus récemment à Tripoli, qui ont coïncidé avec l'arrivée du Premier Ministre. Une fois de plus, nous tenons à souligner que l'emploi de la force pour régler les différends est inacceptable, surtout dans la situation complexe d'aujourd'hui.

Pour autant qu'on puisse en juger, les tentatives de relancer le processus politique ont eu des résultats mitigés, plusieurs réunions organisées n'ayant pas donné de résultats concluants. Néanmoins, nous nous félicitons des progrès enregistrés lors de la réunion entre la délégation de la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État, organisée au Caire à la fin du mois de mai et au cours de laquelle il a été possible de parvenir à un compromis initial sur un certain nombre de questions relatives au cadre législatif des futures élections.

Nous notons avec satisfaction que les Libyens ont réussi à surmonter le dernier blocage sur le volet militaire du processus de règlement ; la réunion de la Commission militaire conjointe 5+5 tenue à Tolède, en Espagne, en est la preuve. Nous appelons une fois de plus le peuple libyen à ne pas permettre que la dynamique qui s'est engagée dans ce domaine sensible s'essouffle, car cela pourrait conduire à une escalade du conflit militaire et à une répétition du triste scénario de 2019.

S'agissant de l'évacuation des forces étrangères de la Libye, notre approche reste inchangée. Nous continuons de plaider systématiquement pour le retrait simultané, progressif et équilibré de toutes les unités militaires et de tous les groupes armés non libyens.

Sinon, il existe selon nous des risques sérieux de bouleverser le fragile équilibre en Libye.

Dans l'ensemble, nous espérons que le peuple libyen sera en mesure de surmonter par lui-même les difficultés auxquelles il est confronté sur la base d'un dialogue inclusif, sans aucune aide extérieure excessive.

Nous sommes convaincus que, compte tenu des nouvelles réalités en Libye, le rôle de l'ONU est devenu encore plus important. Cependant, en raison de l'absence d'un chef désigné de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), qui est doté d'un mandat du Conseil de sécurité, ce rôle n'est pas rempli depuis longtemps. Après la démission de Jan Kubiš, en novembre 2021, à une étape charnière du processus de paix libyen, la MANUL s'est retrouvée de facto sans leadership sur le terrain. Aujourd'hui, il est clair pour tout le monde que la configuration actuelle de la présence de l'ONU ne répond pas aux besoins.

Je pense que nous pouvons tous convenir que la situation des envoyés du Secrétaire général, qui ont dû travailler sur le dossier libyen sans statut défini, dure depuis beaucoup trop longtemps et commence à avoir des effets négatifs.

À cet égard, nous sommes favorables à la nomination rapide d'un nouveau chef de la Mission et, dans le cadre du processus de sélection de ce candidat, nous estimons qu'il est essentiel d'obtenir le consentement du peuple libyen lui-même, des acteurs régionaux et des membres du Conseil de sécurité.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de ses remarques et de ses précieuses observations en ce moment critique pour la Libye. Je remercie également de ses mises à jour le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, l'Ambassadeur Tirumurti, et nous nous félicitons de la participation de l'Ambassadeur Elsonni à la présente séance.

Après plus d'une décennie de conflit, la situation en Libye reste incertaine. La crise de légitimité qui touche toutes les institutions du pays est aggravée par les divisions, les rivalités politiques, l'émergence de gouvernements parallèles et la présence de combattants étrangers et de mercenaires. Les ressources naturelles continuent de faire l'objet de litiges au lieu de profiter à l'ensemble de la population libyenne.

La stabilisation urgente de la Libye revêt une importance stratégique non seulement pour la population du pays, mais aussi pour l'ensemble de la région. Nous devons examiner toutes les possibilités qui permettraient de sortir de l'impasse politique actuelle. La lutte pour le pouvoir exécutif est une source potentielle d'instabilité et de violence sur le terrain, comme nous l'avons vu récemment à Tripoli.

Nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel une voie claire et consensuelle en vue de la tenue d'élections est une nécessité politique, maintenant, plus que jamais. Il est temps pour les parties prenantes libyennes et la communauté internationale de renforcer leur appui aux efforts de médiation de l'ONU.

Les pourparlers qui se sont tenus au Caire entre la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État, avec la médiation de la Conseillère spéciale Stephanie Williams, ont montré des signes de progrès encourageants vers la définition d'une base constitutionnelle pour les élections. Cela constitue un point de départ très prometteur en vue d'un accord. C'est ce dont la Libye a besoin. C'est ce que nous attendons. Une base constitutionnelle consensuelle et la définition d'un calendrier électoral pourraient également être cruciales pour atténuer les tensions autour du pouvoir exécutif. Cette dynamique doit être maintenue dans le cadre du troisième cycle de pourparlers en juin afin de préparer et d'organiser des élections libres, régulières, crédibles et inclusives.

Nous appelons toutes les parties prenantes libyennes, y compris les dirigeants de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État, à coopérer pleinement et de bonne foi avec la Conseillère spéciale Williams. Nous saluons les efforts de médiation déployés par la Conseillère spéciale Williams ainsi que le rôle joué par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye en soutien aux efforts d'application du principe de responsabilité. La justice est primordiale pour une paix durable.

Des progrès sur le volet politique sont nécessaires et urgents pour réduire l'instabilité, qui a engendré une impasse également sur le volet militaire. Alors que le cessez-le-feu a été maintenu et que tous les acteurs libyens réaffirment leur rejet du conflit, de nombreuses avancées réalisées grâce au dialogue militaire et aux travaux de la Commission militaire conjointe 5+5 sont désormais remises en question. Aucun progrès n'est donc à espérer s'agissant du retrait des combattants étrangers et des mercenaires.

Cette situation instable et dangereuse touche tous les aspects de la vie. Nous restons très préoccupés par l'augmentation continue des restrictions imposées à la société civile en Libye. Cela réduit l'espace civique et compromet la participation véritable de toutes les parties prenantes au processus politique et à la vie publique du pays, notamment des femmes. Toute tentative de contrôler les organisations de la société civile et de limiter leur capacité de coopération internationale est regrettable et doit cesser.

En outre, l'impasse politique prive le peuple libyen de l'accès aux ressources nationales, met en péril l'économie du pays et ses investissements dans les infrastructures critiques, voire la fourniture des services de base, et porte atteinte aux droits socioéconomiques de la population. Cela est inacceptable et particulièrement regrettable dans un pays qui compte seulement 7 millions de citoyens et qui est doté d'abondantes ressources naturelles.

Il est essentiel que la National Oil Corporation reste neutre vis-à-vis de l'impasse politique et que la production d'hydrocarbures ne soit pas l'otage des querelles politiques. Ces ressources, qui alimentent et exacerbent aujourd'hui les divisions entre les parties prenantes locales, doivent être réorientées vers le développement socioéconomique du pays et au profit de l'ensemble du peuple libyen.

Pour terminer, je tiens à dire que l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (opération IRINI) a contribué de manière importante à faire respecter l'embargo sur les armes décrété par l'ONU dans le cadre des efforts globaux déployés pour trouver une solution à la crise libyenne. Pour cette raison, l'Albanie appuie pleinement le renouvellement du mandat et de l'opération IRINI.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé et le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye de sa déclaration. Je salue également la présence du Représentant permanent de la Libye à la présente séance.

L'incertitude entourant le processus politique libyen ne cesse de croître. Les divergences entre les parties sur des questions importantes telles que la légitimité du Gouvernement restent difficiles à résoudre, et des affrontements ont éclaté à Tripoli, ce qui inquiète profondément la Chine. Nous appelons toutes les parties en Libye à faire passer les intérêts du pays et du peuple

en premier, à rester engagées dans la voie d'un règlement politique, à faire preuve de la plus grande retenue, à s'abstenir de toute mesure susceptible d'aggraver les tensions et à préserver la paix et la stabilité acquises de haute lutte.

Le dialogue et les consultations représentent la seule solution pour sortir de l'impasse politique en Libye. La Chambre des députés et le Haut Conseil d'État libyens ont récemment tenu un deuxième cycle des pourparlers au Caire et sont parvenus à un consensus partiel sur les bases constitutionnelle, ce dont la Chine se félicite.

La période de transition fixée par le Forum de dialogue politique interlibyen touche à sa fin. Toutes les parties en Libye doivent maintenir la dynamique du dialogue afin de parvenir dans les meilleurs délais à un consensus global sur des questions importantes telles que la base constitutionnelle et le calendrier des élections, et de créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections et à l'achèvement de la transition politique.

À long terme, la communauté internationale, et le Conseil de sécurité en particulier, doivent aider les parties en Libye à promouvoir la réconciliation nationale et à éliminer les déséquilibres profonds causés par des années de troubles, afin de jeter des bases solides pour que la Libye parvienne à une stabilité durable. La Chine encourage les organisations régionales comme l'Union africaine et la Ligue des États arabes à jouer un rôle actif à cette fin.

Dans les circonstances actuelles, il est essentiel que la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) reprenne la mise en œuvre de l'intégralité de son mandat. La Chine réaffirme son appui au Secrétaire général, conformément à la résolution 2629 (2022), pour qu'il nomme, dès que possible, un candidat africain au poste de Représentant spécial pour la Libye.

Les ingérences extérieures ont grandement contribué à la crise de longue date en Libye. La communauté internationale doit rester attachée au principe de direction et d'appropriation par la Libye et doit fournir une assistance constructive tout en s'abstenant d'imposer des solutions externes.

L'accord de cessez-le-feu est la pierre angulaire du maintien de la sécurité et de la stabilité en Libye et dans la région. La Commission militaire conjointe 5+5 joue un rôle important dans la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu et dans la facilitation du retrait des forces armées étrangères et des mercenaires. La reprise par la

Commission de toutes ses fonctions dès que possible aidera toutes les parties à maintenir la coordination et la communication et à prévenir tout malentendu ou toute erreur d'appréciation. La Chine appuie le déploiement de l'équipe de surveillance du cessez-le-feu de la MANUL à Syrte dans les meilleurs délais.

Le pétrole est la principale source de revenus de la Libye. La Chine a pris note de certains événements récents concernant la production pétrolière en Libye et encourage toutes les parties concernées à régler par le dialogue et la concertation leurs différends concernant les recettes, la gestion et la distribution du pétrole ; à rétablir une production pétrolière stable dès que possible ; et à créer des conditions favorables au bon fonctionnement du Gouvernement libyen, à la fourniture de services publics et à la poursuite du processus politique. Dans le contexte géopolitique actuel, cela contribuera aussi à stabiliser les prix du pétrole brut sur le marché international.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo et l'Ambassadeur Tirumurti de leurs exposés détaillés. Je me félicite également de la participation de l'Ambassadeur Taher Elsonni à la présente séance.

L'avenir du processus politique en Libye reste incertain et est menacé par la lutte pour le pouvoir et le risque de nouveaux affrontements entre groupes armés, notamment dans la capitale, Tripoli. Néanmoins, malgré les désaccords actuels entre les parties libyennes, nous jugeons encourageants les efforts qu'elles déploient pour désamorcer les tensions et éviter de tomber dans une spirale de violence, afin de donner une chance au dialogue interlibyen. Leurs efforts méritent d'être encouragés par la communauté internationale en cette période critique.

Nous soulignons également qu'il est indispensable d'achever toutes les phases du processus de transition, pour répondre aux souhaits du peuple libyen de tenir des élections présidentielle et législatives libres, régulières, inclusives et crédibles, tout en respectant le calendrier fixé. À cet égard, nous appuyons toutes les missions de bons offices et initiatives ayant pour but d'atteindre ces objectifs et de régler la crise en Libye. Nous nous félicitons aussi de l'accord auquel les parties libyennes sont parvenues au Caire lors des consultations sur le volet constitutionnel. Nous saluons le rôle joué par l'Égypte en la matière, et nous espérons que les parties libyennes concernées pourront parvenir à un autre

accord sur les questions en suspens lors de la prochaine réunion, qui se tiendra en juin. Nous soulignons la nécessité d'inclure les femmes et les jeunes à chaque étape du processus d'édification de l'État en Libye. Nous ne devons pas perdre de vue l'importance de parvenir à une réconciliation nationale globale et de lancer un véritable dialogue incluant toutes les composantes de la société libyenne. Ces efforts contribueront à instaurer la confiance entre toutes les parties et tous les acteurs politiques en Libye, ce qui permettra de préserver l'unité et les intérêts de l'État libyen et de promouvoir la coexistence pacifique entre les citoyens.

Pour parvenir à une paix durable, la Commission militaire conjointe 5+5 doit conserver son impartialité. Nous appelons par ailleurs la Commission à reprendre ses réunions, en vue de préserver les acquis obtenus sur les plans militaire et de la sécurité, notamment en ce qui concerne la lutte contre l'extrémisme, le terrorisme, les infiltrations aux frontières et la contrebande. Pour que le processus d'édification de l'État continue d'avancer, toutes les institutions vitales de la Libye doivent s'unir et mettre un terme à leurs différends. Elles doivent être indépendantes et être autorisées à mener à bien leurs activités en dépit de la situation politique et des troubles actuels. Nous soulignons que ces institutions appartiennent au peuple libyen. En outre, il importe de préserver les ressources et les richesses de la Libye et de les gérer de manière juste, transparente et équitable. Dans le même temps, il importe aussi de redoubler d'efforts pour instaurer l'état de droit partout en Libye et préserver la sécurité et la stabilité du pays. Cela contribuera également à résoudre le problème des migrations en Libye et dans l'ensemble de la région africaine, et pour ce faire, la communauté internationale doit aider les pays d'origine et de transit à s'attaquer aux causes profondes des migrations.

En ce qui concerne les travaux de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, nous attendons avec intérêt la reconfiguration de la Mission conformément aux recommandations qui figurent dans le rapport sur l'examen stratégique indépendant (S/2021/716, annexe). Nous attendons également avec impatience que la Mission soit dirigée par un(e) représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général, basé(e) à Tripoli, ainsi que sa nomination rapide par le Secrétaire général, conformément à la résolution 2629 (2022).

En conclusion, mon pays réaffirme son attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de la Libye.

Nous espérons que les parties redoubleront d'efforts pour parvenir à un consensus national et sortir de l'impasse politique actuelle.

M. de Rivière (France) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe et la présidence indienne du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye pour leurs exposés. Je salue la présence parmi nous du Représentant permanent libyen.

Le statu quo n'est pas une option pour la Libye, et il y a urgence à résoudre la crise du pouvoir exécutif. La France appelle les acteurs libyens à s'engager dans un véritable dialogue pour parvenir sans délai à une solution politique viable. L'émergence d'un gouvernement unifié, inclusif et capable de gouverner sur tout le territoire est indispensable pour organiser et sécuriser des élections présidentielles et parlementaires dès que possible, partout en Libye, conformément aux appels du Secrétaire général, aux résolutions du Conseil de sécurité et, surtout, aux attentes du peuple libyen. L'ajournement des élections il y a six mois a ouvert une période d'incertitude qui va à l'encontre de nos efforts visant à restaurer une Libye unie, stable et souveraine. La France apporte son plein soutien à la médiation de l'ONU sur la base constitutionnelle. Un dialogue entre l'ensemble des parties libyennes, notamment mais pas uniquement entre les deux chambres, est nécessaire pour définir une nouvelle feuille de route pour la tenue des élections. Au-delà des progrès sur la base constitutionnelle, ce dialogue est utile pour apaiser les tensions. Nous encourageons donc les Nations Unies à poursuivre leurs efforts en ce sens.

Les acquis sécuritaires doivent également être préservés de l'enlisement politique. La France appelle l'ensemble des acteurs libyens à s'abstenir de toute violence, incitation à la haine ou menace, et à respecter le cessez-le-feu. Elle continuera de soutenir à cette fin la Commission militaire conjointe 5+5 libyenne, qui a démontré sa détermination à mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de l'accord de cessez-le-feu, notamment le retrait graduel et progressif de tous les mercenaires, combattants étrangers et forces étrangères, tel que détaillé dans son plan d'action. Cela est essentiel pour le recouvrement de la souveraineté libyenne, tout comme l'est un processus de désarmement, démobilisation et réintégration. La France est prête à y travailler, en lien avec les Libyens, les pays de la région et les organisations régionales concernées. Il est également de la responsabilité de tous les États Membres d'assurer le respect de l'embargo sur les armes. L'opération militaire

de l'Union européenne en Méditerranée (opération IRINI) constitue une contribution unique à la mise en œuvre de l'embargo. La France remercie la Libye de sa coopération, et elle appelle les États membres du Conseil à faciliter le renouvellement d'ici au 3 juin des autorisations qui permettent à l'opération IRINI d'opérer.

La France reste préoccupée par la poursuite du blocage pétrolier. Elle suit avec intérêt les recommandations visant à un gel des revenus pétroliers et à la mise en place d'un mécanisme de gestion transparente et équitable de ces revenus. Celui-ci devra être accepté par tous les acteurs libyens concernés et permettre le cas échéant la levée rapide du blocage des puits. La France rappelle aussi les efforts déployés par la Conseillère spéciale en vue d'une véritable unification de la Banque centrale libyenne, qui n'est toujours pas une réalité.

La France reste préoccupée par la hausse des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment à l'encontre des réfugiés, des migrants et des défenseurs des droits de l'homme, en particulier les femmes. Elle rappelle l'importance que le mandat de la mission indépendante d'établissement des faits sur la Libye soit prolongé en juin et que toutes les parties coopèrent avec la Cour pénale internationale. La lutte contre l'impunité est un élément indispensable pour garantir une paix durable.

La priorité du Conseil aujourd'hui doit être de préserver les avancées politiques et sécuritaires acquises au cours des dernières années et de relancer sans plus attendre un processus électoral indispensable à la stabilisation durable de la Libye. J'appelle tous les membres du Conseil à se montrer à la hauteur des enjeux qui pèsent sur la paix et la sécurité de la Libye et de la région.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} DiCarlo, de son exposé d'aujourd'hui. Je salue également la présence du Représentant permanent de la Libye à la présente séance.

Les défis auxquels la Libye est confrontée ont été clairement mis en évidence ce mois-ci par les affrontements qui ont été signalés à l'extérieur de Tripoli. Il est impératif que les parties concernées règlent pacifiquement toutes les questions politiques en suspens, en gardant les intérêts supérieurs du peuple

libyen à l'esprit. Nous espérons que toutes les parties travailleront ensemble pour maintenir la paix et la stabilité dans le pays. À cet égard, nous réaffirmons qu'il importe d'organiser les élections présidentielle et législatives dans les plus brefs délais, car cela sera essentiel pour préserver la dynamique suscitée par la signature de l'accord de cessez-le-feu.

Pour l'heure, la priorité est de veiller à la tenue d'élections libres, intègres, inclusives et crédibles, dans les meilleurs délais. Nous espérons que toutes les parties en Libye pourront s'unir autour de cet objectif commun. Nous notons que la commission conjointe de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État a réalisé des progrès dans plusieurs domaines, et nous espérons que les parties libyennes s'entendront bientôt sur des bases constitutionnelles en vue des élections. Il importe que le Conseil de sécurité et la communauté internationale aident le peuple libyen à préparer les élections. La violence sous toutes ses formes pourrait compromettre les progrès réalisés depuis 2020 et doit être vivement découragée.

La souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la Libye doivent être préservées. Le processus politique doit être entièrement dirigé et contrôlé par les Libyens, sans imposition ni ingérences extérieures. Il importe également de progresser concrètement sur la voie du retrait total et complet des forces étrangères et des mercenaires. Il est regrettable que plus d'un an et demi après la signature de l'accord de cessez-le-feu, nous n'ayons toujours pas constaté de progrès tangibles à cet égard. La présence continue de forces étrangères et de mercenaires est préjudiciable à la paix et à la stabilité du pays et de la région. Dans ce contexte, je tiens également à souligner l'importance de planifier le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés et des acteurs armés non étatiques. Par ailleurs, la Libye a besoin d'un processus global et inclusif de réconciliation nationale.

Il importe que la communauté internationale accorde l'attention voulue à la menace du terrorisme en Afrique, en particulier dans la région du Sahel. De récents rapports du Secrétaire général ont évoqué la présence de sites d'entraînement de Daech et des entités qui lui sont affiliées dans le sud de la Libye. Le fait que Daech dispose toujours des moyens de lancer des attaques est profondément préoccupant. Le Conseil doit concentrer ses efforts sur l'élimination de toutes les menaces posées par Daech et d'autres groupes terroristes partout dans le monde. Le terrorisme est une menace

croissante pour l'Afrique, et il importe que le Conseil s'y intéresse en priorité avant qu'il ne soit trop tard.

L'Inde entretient depuis longtemps des liens bilatéraux étroits et mutuellement avantageux avec la Libye, et nous restons déterminés à appuyer la Libye et le peuple libyen dans leurs efforts pour instaurer une paix durable dans le pays.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} DiCarlo, et l'Ambassadeur Tirumurti. Nous saluons également la participation de notre collègue libyen à la présente séance.

Nous tenons à saluer l'action menée par M^{me} Stephanie Williams, Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la Libye, et par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, qui ont organisé une réunion de la commission conjointe de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État ce mois-ci au Caire. L'ONU joue un rôle essentiel à l'appui du processus politique contrôlé et dirigé par les Libyens, en particulier pour faciliter les discussions entre les parties sur des dispositions constitutionnelles indispensables. Qu'il me soit également permis de remercier l'Égypte d'avoir accueilli les parties. Par ailleurs, nous félicitons la commission conjointe d'être parvenue à un consensus initial sur 137 articles lors de la série de pourparlers de la semaine dernière. C'est un signe de progrès encourageant, et nous exhortons les parties à s'appuyer sur ce consensus pour parvenir à un accord sur les articles restants lorsqu'elles se réuniront à nouveau au mois de juin. Nous sommes convaincus qu'elles seront à la hauteur de leurs responsabilités et qu'elles établiront un cadre constitutionnel solide qui permettra la tenue d'élections nationales inclusives dans les meilleurs délais. Comme nous le savons tous, 2,8 millions de Libyens se sont inscrits pour voter et s'attendent à ce que les élections soient tenues dans les délais et en toute sécurité. La seule voie viable vers la mise en place d'autorités politiques légitimes, c'est de permettre au peuple libyen de choisir ses dirigeants. Les tentatives de s'emparer du pouvoir politique ou de s'y accrocher par la violence ne feront que nuire au peuple libyen. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue, à s'abstenir de tout acte et de tout discours provocateur et à assurer la protection des civils. C'est essentiel si nous voulons éviter une nouvelle escalade de la violence.

Il nous est agréable de constater que le cessez-le-feu tient toujours, et nous saluons les travaux réalisés par la Commission militaire conjointe 5+5 à cet égard. Toutefois, comme nous l'avons souligné à la séance précédente (voir S/PV.8996), il est très important que les travaux essentiels de la Commission se poursuivent et ne soient pas entravés par les tensions politiques actuelles. Elle a fait de grands progrès s'agissant de préserver la stabilité et d'améliorer la vie quotidienne du peuple libyen. Nous nous félicitons également de la récente réunion entre la Commission et la Conseillère spéciale Williams, organisée en marge de l'atelier sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR) en Espagne, ainsi que de leur engagement renouvelé en faveur d'un processus de DDR inclusif et fondé sur les droits. Nous encourageons la poursuite de la coopération avec les pays voisins et l'Union africaine à cet égard.

Par ailleurs, il convient d'éviter de perturber la production pétrolière. Les ressources naturelles libyennes sont importantes pour l'approvisionnement mondial en énergie, compte tenu de l'augmentation de la demande. Plus important encore, elles constituent une source de revenus pour le peuple libyen, qui est essentielle pour améliorer les services publics et assurer un financement fiable des besoins prioritaires du pays. Le secteur pétrolier ne doit pas être politisé, et le blocus pétrolier actuel doit être levé, ce qui permettra de produire et d'exporter du pétrole sans restrictions.

Enfin, nous restons profondément préoccupés par l'arrestation et la détention de membres de la société civile, d'organisations de défense des droits humains et d'organisations non gouvernementales internationales, dont il a été fait état. Nous sommes également vivement préoccupés par la violence et le harcèlement dont sont victimes les militantes et les femmes fonctionnaires. Je tiens à souligner que les États ont le devoir de respecter et de protéger les droits humains et de s'acquitter de leurs obligations en la matière, notamment en veillant à ce que les auteurs de ces actes en répondent.

M^{me} Buenrostro Massieu (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} DiCarlo, et l'Ambassadeur Tirimurti.

Le Mexique se félicite des progrès réalisés au Caire lors du dernier cycle de pourparlers entre le Haut Conseil d'État et la Chambre des députés, facilités par Stephanie Williams. Cependant, nous sommes conscients qu'il n'a

pas encore été possible de parvenir à un accord sur les questions fondamentales qui permettraient de relancer le processus électoral, telles que les critères d'éligibilité des candidats et le calendrier des élections législatives et présidentielle. Il est inquiétant de constater que moins d'un mois avant la fin de la période de transition envisagée par le Forum de dialogue politique interlibyen, on ne sait pas quelle est la marche à suivre pour préserver le processus politique. Dans ces conditions, l'existence de deux gouvernements qui revendiquent le contrôle du pays constitue une menace pour la stabilité de la Libye et de l'ensemble de la région, une menace que le Conseil doit prendre au sérieux.

L'expérience de ces dernières années nous a montré que la légitimité de tout arrangement politique conduisant à la formation d'un gouvernement sans l'aval du vote populaire sera remise en cause. En raison des irrégularités dans la prise de décision au sein de la Chambre des députés, telles qu'indiquées dans le rapport du Secrétaire général (S/2022/409), jusqu'à présent, cet espace de représentation populaire n'a pas pu, lui non plus, proposer une autre solution viable.

Le Conseil doit donc utiliser tous les instruments dont il dispose pour répondre aux attentes des près de 3 millions de Libyens qui se sont inscrits sur les listes électorales en décembre dernier.

Le Mexique estime qu'il est urgent, avant tout, que le Secrétaire général nomme sa représentante spéciale ou son représentant spécial pour diriger la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et jouer un rôle actif dans la recherche d'une issue à l'impasse politique actuelle. Nous déplorons l'absence prolongée d'une direction stable de la MANUL, qui entrave la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen stratégique indépendant.

S'agissant de la sécurité, les récents accrochages armés à Tripoli nous rappellent qu'une escalade du conflit peut se produire à tout moment. Il est donc essentiel que la Commission militaire conjointe 5+5 reprenne pleinement ses fonctions et fasse des progrès sur les tâches en suspens, en particulier la mise en œuvre du plan relatif au retrait des mercenaires et des combattants étrangers et au programme de désarmement, démobilisation et réintégration.

L'instabilité actuelle permet à des groupes armés de toutes les affiliations de continuer à maltraiter les migrants et les demandeurs d'asile en toute impunité, d'intimider des activistes et de limiter l'espace civique,

ce qui a des conséquences néfastes sur la participation des femmes et des jeunes. Mon pays, le Mexique, exhorte les autorités à donner la priorité à l'application du principe de responsabilité pour les violations des droits humains et les atteintes à ces droits afin de rompre le cycle de l'impunité et de mettre fin aux souffrances des civils.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis d'Amérique.

Tout d'abord, je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé instructif et opportun de ce jour. Je remercie également l'Ambassadeur Tirumurti d'avoir mis le Conseil de sécurité au courant des faits nouveaux intéressants le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Je souhaite la bienvenue à nos délibérations d'aujourd'hui au Représentant permanent de la Libye.

Une fois de plus, nous sommes réunis pour examiner la situation en Libye et, une fois de plus, nous avons entendu que le peuple libyen est toujours privé de la paix, de la stabilité et de la démocratie auxquelles il aspire. La violence se poursuit sans faiblir. Il y a quelques jours, comme les membres du Conseil l'ont déjà entendu, le 17 mai, nous avons été témoins d'accrochages entre milices rivales dans les rues de Tripoli. Sans arrêt, nous apprenons que des armes et des combattants étrangers continuent d'affluer dans le pays, attisant la violence et enfreignant la résolution 1970 (2011). Les États-Unis exhortent tous les groupes armés à cesser les combats et à s'attacher à préserver le cessez-le-feu de 2020 et les objectifs de la Commission militaire conjointe 5+5.

Aujourd'hui, je veux aussi appeler l'attention sur la tendance profondément troublante qui voit des dirigeants libyens courtiser des extrémistes violents et s'appuyer sur des lois restrictives pour réprimer les militants de la société civile, faire taire les critiques et renforcer leur pouvoir. Ce n'est pas à cela que ressemble une Libye libre, équitable et ouverte.

Nous nous réjouissons d'apprendre que les choses avancent en vue d'un accord sur des bases constitutionnelles pour les élections présidentielle et parlementaires, et nous nous félicitons qu'une nouvelle réunion soit prévue en juin. Toutefois, combien de mois devons-nous encore attendre avant que la Libye tienne des élections pour lesquelles plus de 3 millions de personnes sont inscrites sur les listes électorales ? Il faut en finir avec les retards et les blocages.

Nous apprécions le travail de la Conseillère spéciale du Secrétaire général, M^{me} Stephanie Williams, et des délégués de la Chambre des représentants et du Haut Conseil d'État, qui se sont réunis au Caire la semaine dernière afin d'avancer vers un consensus politique. Néanmoins, je vais être absolument claire : ceux qui obstruent ou compromettent une transition politique réussie en Libye s'exposent à des sanctions.

La Libye est à la croisée des chemins. Ses dirigeants peuvent choisir d'avancer avec audace vers une Libye unifiée, dotée d'un gouvernement qui s'efforce de répondre aux besoins de son peuple et protège les droits humains, y compris pour les nombreux migrants, réfugiés et demandeurs d'asile qui se trouvent en Libye, ou ils peuvent choisir de faire marche arrière vers la désunion, l'instabilité, le développement au point mort et le risque d'un nouveau conflit violent.

Il y a encore une occasion, pour une courte durée, de raviver l'esprit d'unité politique qui a mené au cessez-le-feu et à l'établissement d'une feuille de route électorale. Cependant, cette ouverture se réduit avec chaque jour et chaque mois qui passent. Il est temps que les dirigeants de la Libye fassent ce qu'il faut pour leur peuple.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

J'appelle l'attention des orateurs et oratrices sur le paragraphe 22 de la note du Président publiée sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants aux séances du Conseil de sécurité à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins, conformément à l'engagement du Conseil à faire un meilleur usage des séances publiques.

Je donne la parole au représentant de la Libye.

M. Elsonni (Libye) (*parle en arabe*) : Avant toute chose, je vous félicite, Madame la Présidente, pour l'accession des États-Unis à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je vous souhaite tout le succès possible. Je remercie également M^{me} DiCarlo et M. Tirumurti de leurs exposés.

Nous avons fait une multitude de déclarations devant le Conseil de sécurité, et nous avons entendu beaucoup de déclarations. Nous avons l'impression que nous ne faisons que nous répéter encore et encore. Le peuple libyen en a assez d'entendre les mêmes discours. Nous avons l'impression d'être dans un cercle vicieux. Aujourd'hui, je souhaite m'adresser directement aux

États Membres, tout en essayant de transmettre le message des citoyens libyens, qui en ont assez de ces séances qui ne produisent aucun résultat tangible. En outre, je souhaite, cette fois, faire entendre la voix de tous les Libyens, quelle que soit leur affiliation, qu'ils soient partisans de l'ancien régime, du régime de février, ou autre. Je vais tenter de faire entendre la voix des citoyens libyens ordinaires qui se demandent ce qui va se passer ensuite. Je demande donc aux personnes présentes de me prêter toute leur attention.

La séance d'information d'aujourd'hui intervient dans un contexte marqué par de grandes difficultés et par des choix difficiles. Les citoyens libyens sont conscients que ce qui se passe aujourd'hui est le résultat d'une accumulation de plusieurs crises depuis 2011. Après que les Libyens sont descendus en nombre dans la rue pour réclamer le changement, le Conseil de sécurité a décidé d'intervenir, brandissant le slogan de la protection des civils et de l'appui au processus démocratique. Nous pensions à l'époque que tel était l'objectif fondamental de l'intervention, mais cette intervention a rapidement entraîné le chaos, un conflit par adversaires interposés et la prolifération d'armes et de milices dans tout le pays, en plus du terrorisme et de l'imposition de solutions et de programmes.

Notre rêve de changement est ainsi devenu un cauchemar de division et de destruction, qui a plongé mon pays dans une spirale sans fin de conflits, tandis que le Conseil est totalement incapable d'agir. Telle est malheureusement l'opinion de la majorité des citoyens libyens. Par conséquent, tous les membres du Conseil ont une responsabilité morale vis-à-vis de la situation dans mon pays. Le Conseil doit prendre les choses au sérieux, cette fois.

Pour ce qui a trait à la situation politique, la Libye a connu des évolutions successives ces dernières années. Nombre d'initiatives et de conférences ont eu lieu, aboutissant à divers accords politiques, à commencer par l'Accord politique de Skhirat et les Conférences de Paris et de Palerme. Il y a aussi eu la Conférence de Berlin, en plus des pourparlers en Tunisie et à Genève. Tout cela a mené à une feuille de route, que le Conseil de sécurité a entérinée en adoptant les résolutions correspondantes. Des efforts ont également été déployés pour achever la phase de transition et établir une base constitutionnelle, qui nous permettrait enfin d'organiser des élections.

Que s'est-il donc passé ? Pourquoi tout cela a-t-il échoué ? C'est ce que demandent les citoyens libyens. La vérité est que le Conseil de sécurité n'a pas été en

mesure de faire appliquer ses résolutions ni de demander des comptes aux États ou individus qui font obstruction. Le Conseil s'est contenté d'exprimer ses préoccupations et de faire des déclarations de condamnation. Pour cette raison, les citoyens libyens n'ont plus aucune confiance dans le Conseil de sécurité ou dans la communauté internationale. Ils n'ont pas non plus confiance dans les nouvelles initiatives et propositions faites par la communauté internationale. En outre, du fait de cette situation, les obstructionnistes s'opposent à toutes les solutions proposées qui ne répondent pas à leurs désirs et aux intérêts des États qui les parrainent. Par conséquent, les Libyens demandent : quel est l'intérêt des dialogues internationaux ou des résolutions de l'ONU si les obstructionnistes ne sont pas tenus responsables ?

Qu'a fait le Conseil de sécurité après l'échec des élections du 24 décembre 2021 ? Que s'est-il passé ensuite ? Rien. Pourtant, toutes les déclarations des membres du Conseil faisaient référence à cette date, au point que nous avons l'impression que c'était un jour sacré.

L'incapacité et la division du Conseil ont été évidentes à de nombreuses reprises, l'exemple le plus récent est l'incapacité de renouveler le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et de nommer un nouvel envoyé. Le Secrétaire général a été obligé de nommer une conseillère pour gérer la situation. S'agissant de la nomination d'un nouvel envoyé, je rappelle au Conseil que le prochain envoyé sera le neuvième en 11 ans. Cela nous amène à nous demander si le problème est vraiment lié aux envoyés spéciaux ou s'il a trait à la stratégie mise en place par la Mission, les Nations Unies et les différents organes. C'est une question que se posent les citoyens libyens.

Nous sommes confrontés à un autre dilemme que les citoyens libyens ne peuvent pas vraiment comprendre. D'une part, le Conseil de sécurité appelle au respect de ses résolutions, des accords internationaux, des dialogues et des feuilles de route et, d'autre part, il appelle au respect d'une solution véritablement dirigée et contrôlée par les Libyens. Il y a une sorte de contradiction entre ces deux appels.

Les citoyens et les dirigeants politiques libyens ne savent plus à quel saint se vouer. Les citoyens libyens espèrent un consensus entre les Libyens pour mettre fin à ce cercle vicieux. Nous espérons également que le dialogue en cours au Caire entre la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État sera couronné de succès et permettra de parvenir à un accord constitutionnel

menant à des élections. Cependant, les mêmes questions demeurent. Que se passera-t-il si les pourparlers du Caire échouent ? Et s'ils aboutissent, quelle sera la position du Conseil de sécurité en ce qui concerne les obstructionnistes ? Et si les pourparlers du Caire aboutissent à un accord partiel sans tenir compte des forces politiques actives ?

Telles sont les questions que se pose le peuple libyen, qui espère que le Conseil de sécurité sera en mesure d'y répondre. Les citoyens libyens ne se soucient pas des dispositions des lois. Ce qui importe vraiment pour eux, c'est la stabilité et la sécurité. Ils n'ont que faire des détails.

En ce qui concerne les conditions de sécurité, les citoyens libyens constatent au quotidien que la situation s'est détériorée en raison de l'instabilité qui règne dans leur pays et de l'incapacité de trouver une solution politique juste à cette crise. Malheureusement, la Commission militaire conjointe 5+5 est en train de faillir à sa mission. Les citoyens libyens étaient autrefois optimistes quant à sa capacité à unifier l'institution militaire et à garantir le retrait de toutes les forces étrangères de la Libye. Cela était nécessaire pour éliminer les groupes armés non étatiques en Libye, et c'est ce que réclamait tout citoyen libyen honnête.

Néanmoins, nous nous félicitons des résultats des réunions qui se sont tenues récemment en Espagne, où la question du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des combattants a été abordée. Nous espérons que ce dossier ne sera pas politisé.

Toujours en ce qui concerne les conditions de sécurité, nous avons constaté une résurgence de l'activité des groupes terroristes tels que Daech et Al-Qaida, notamment dans le sud de la Libye, où de nombreuses patrouilles militaires et des civils ont été attaqués. Le nombre d'armes en circulation augmente également, de même que les enlèvements, les meurtres et les affrontements entre groupes armés, comme cela s'est produit dans la partie occidentale de la Libye. On continue de réduire le peuple libyen au silence dans de nombreuses régions de la Libye.

La crise concernant les migrants illégaux se poursuit, tandis que les réseaux transfrontaliers de traite des êtres humains intensifient leurs activités. À cet égard, nous répétons que la Libye est également une victime et ne peut être tenue responsable de ce problème. Selon les rapports, il y a 650 000 migrants en Libye ; mais les centres de migration n'en comptent pas

plus de 4 000. Qu'est-il arrivé aux autres ? Le Conseil doit assumer sa responsabilité à cet égard. Les citoyens libyens demandent : pourquoi n'entendons-nous pas parler de sanctions contre les trafiquants internationaux d'êtres humains dans les pays d'origine, de transit et de destination ? Si la Libye représente la porte de l'enfer pour les migrants en raison de la traite des êtres humains, alors les membres du Conseil doivent ouvrir les portes du paradis aux migrants dans leurs pays. Il ne fait aucun doute que la stabilité en Libye permettra de régler ce problème, c'est pourquoi il est important d'aborder toutes ces questions de manière globale.

S'agissant de la situation économique et des services de base, l'économie libyenne est actuellement confrontée à des défis majeurs en raison de l'absence de solutions politiques globales. Les institutions de l'État sont divisées. L'administration centrale, les ports et les puits de pétrole sont souvent fermés. Il n'y a pas de justice sociale, de répartition équitable des richesses ou de possibilités de développement, sans oublier la crise internationale actuelle qui a une incidence directe sur l'économie locale et sur la sécurité alimentaire en Libye. En outre, nous sommes témoins d'une détérioration des services de base et du secteur de la santé, notamment dans le sud du pays. La situation des personnes déplacées et des migrants se dégrade. Les citoyens libyens sont fatigués et n'ont plus confiance en personne. Tout cela est le résultat d'un vide politique et de la division.

Pour terminer, je poserai la question habituelle. Quelle est la solution à tous ces défis ? Tout d'abord, nous devons mettre un terme aux ingérences dans les affaires intérieures de la Libye. Il faut respecter une solution dirigée et contrôlée par les Libyens. Cette solution consiste à écouter les près de 3 millions d'électeurs qui espéraient que les élections auraient lieu et qui ont clairement exprimé leur position. La plupart des Libyens veulent régler tous les problèmes politiques qui se sont accumulés. Ils veulent que la légitimité de l'État soit rétablie. Et ils veulent choisir eux-mêmes leurs dirigeants et leurs représentants. Ils veulent un gouvernement libyen fort et unifié qui contrôle l'intégralité du territoire libyen.

La solution est de mettre en place les bases constitutionnelles et d'organiser des élections générales dans les meilleurs délais. Les Libyens veulent des élections libres et régulières qui s'appuient sur une base constitutionnelle équitable et solide, avec une large participation politique qui garantisse un consensus national. Voilà la solution que le peuple libyen appelle

de ses vœux. C'est pourquoi nous demandons au Conseil de sécurité de soutenir la volonté du peuple libyen et de corriger les erreurs du passé. Nous remercions les nombreux États qui ont changé de position et compris que le cycle du conflit ne pouvait pas durer éternellement.

Le dialogue et la paix sont le seul moyen de garantir la stabilité et la sécurité dans la région. Les citoyens libyens appellent les acteurs influents en Libye à écouter la voix de la sagesse et à abandonner la guerre et le conflit. Des concessions doivent être faites dans l'intérêt du pays. Il n'est plus acceptable de tuer davantage de personnes dans une guerre insensée qui n'entraîne que destruction. Par conséquent, nous remercions une fois de plus les dirigeants politiques qui ont assuré qu'ils ne permettraient pas une nouvelle guerre motivée par l'appât du pouvoir. Il est temps d'oublier les divisions douloureuses du passé et de travailler ensemble pour

établir un pacte national et parvenir à une véritable réconciliation. À cet égard, alors que nous célébrons la Journée de l'Afrique, nous réaffirmons notre appel à appuyer les efforts de l'Union africaine et du Conseil de la présidence pour garantir une réconciliation nationale globale qui nous unisse tous et nous rende plus forts.

Malgré tous ces défis, je peux affirmer au Conseil que nous restons optimistes. Les citoyens libyens, en particulier la jeune génération, hommes et femmes, ont gagné en maturité et sont de plus en plus lucides. Nous sommes convaincus que, grâce aux efforts fournis dans le pays, nous allons surmonter cette crise, avancer sur la voie de la réconciliation et progresser, malgré les défis qui restent à relever, dans la mise en place de nos institutions et la réalisation de la stabilité et de la prospérité.

La séance est levée à 16 h 30.